



# Hockey Boucherville

## INSCRIPTION 2025 - 2026

**Du 15 juin au 24 août 2025**

**Inscrivez-vous rapidement.**

La période d'inscription pour les divisions suivantes se tiendra du 15 juin au 24 août 2025.

**M7** (Né 2019-2020-2021), **M9** (Né 2017-2018), **M11** (Né 2015-2016), **M13** (Né 2013-2014), **M15** (Né 2011-2012), **M18** (Né 2008-2009-2010).

Il est important de bien compléter le formulaire d'inscription en ligne. Veuillez-vous diriger sur la page d'accueil du site internet de l'organisation et sélectionner **INSCRIPTION EN LIGNE**.



Prenez le temps de lire les modalités d'inscription en ligne expliquées ici-bas. Tous les détails de l'inscription sont clairs et précis.

À compter de 23:00 le 24 août il ne sera plus possible d'inscrire un enfant.

**Les activités locales de la saison débutent le samedi 6 septembre.**

Pour le M7 et M9 l'information pour l'horaire des activités vous parviendra par courriel.

À compter du mardi 2 septembre pour le M11 à M18 nous vous invitons à consulter notre site internet: [www.hockeyboucherville.ca](http://www.hockeyboucherville.ca) et de cliquer sur « **RÉTROACTION** » pour connaître l'heure de la première activité de votre enfant.

Si vous avez besoin d'informations spécifiques autres que l'heure du début des activités, veuillez-nous les transmettre par courriel via notre site internet.

**Début de la saison hockey récréatif 2025-2026**

***Samedi 6 septembre 2025***

## Modalités d'inscription 2025-2026

Préalables :



**Avoir en main votre carte Accès Boucherville valide au moment de l'inscription. (Voir document ici-bas)**

**Avoir pris connaissance des modalités d'inscription.**

**Modalités générales :**

- L'inscription s'adresse seulement aux joueurs résidents de la municipalité de Boucherville.
- La période des inscriptions est du 15 juin au 24 août 2025.
- La carte accès loisirs valide est obligatoire pour tous les joueurs sans exception.
- **Pour les divisions M7 à M18 les parents sont tenus de signer les différents codes d'éthique de Hockey Canada, Hockey Québec ainsi que toutes les dispenses obligatoires.**
- **À la division Junior, le code d'éthique du joueur doit être complété et signé par le joueur et non par le parent.**

**Modalités de paiement pour les joueurs déjà inscrits à Hockey Boucherville:**

- **Le paiement se fait en ligne seulement par carte de crédit (Visa ou Master Card).**
- Si vous n'avez pas de carte Visa ou Master Card, le parent ou tuteur devra communiquer avec la registraire. Elle vous indiquera la marche à suivre.
- Le paiement confirme l'inscription du joueur.
- Un rabais de 25\$ est alloué à partir du 3ième enfant inscrit. Pour s'appliquer, il faut que toutes les inscriptions d'une même famille soient dans votre panier et payées en même temps.

**Modalité d'inscription d'un joueur n'ayant jamais joué au hockey ou un joueur ayant déjà joué, mais nouveau résidant :**

**Le parent ou tuteur devra communiquer par courriel avec la registraire Virginie Sauvé.**

**Elle vous indiquera la procédure à suivre.**

**Courriel: [registraire.boucherville@gmail.com](mailto:registraire.boucherville@gmail.com)**

## **Cotisation 2025-2026**

-

**M7 / M9 300,00\$**

**M11 / M13 330,00\$**

**M15 / M18 360,00\$**

**JUNIOR 400,00\$**

### **Modalités d'annulation de l'inscription:**

- Toute demande d'annulation devra être effectuée par écrit et acheminée par courriel au bureau de Hockey Boucherville.
- Les frais d'inscription pour la saison de hockey sont remboursables selon les modalités suivantes :
  - 100% des frais d'inscription si la saison n'est pas encore commencée. (5 septembre)
  - Avec pénalité après le début de la saison (frais d'inscription 50\$ + prorata du temps passé + cotisation de base 90\$ (Hockey Canada, Hockey Québec, Hockey Richelieu et assurance) 98\$ Junior)

### **Modalité de position du joueur (avant/défenseur):**

La position du joueur à l'inscription (Avant ou Défenseur) n'est qu'à titre indicatif.

#### **PORTER UNE ATTENTION SPÉCIALE LORS DE L'INSCRIPTION À :**

Information contact : Famille ou membre

**Inscrire une adresse courriel personnelle et non une adresse courriel reliée à une entreprise.**

**L'adresse courriel principale doit être celle où toutes les communications seront acheminées.**

**L'adresse courriel ne peut donc pas être celle d'un enfant sauf un joueur d'âge Junior.**

**Si nécessaire, pour un besoin d'assistance concernant l'inscription en ligne, veuillez contacter la registraire Virginie Sauvé. Elle vous guidera pour l'inscription de votre enfant.**

**Courriel : [registraire.boucherville@gmail.com](mailto:registraire.boucherville@gmail.com)**

**Cell : (438) 497-0491**

**Si nécessaire, vous référer au : GUIDE DU PARENT POUR L'INSCRIPTION EN LIGNE.**

**Le document est aussi disponible à l'onglet INSCRIPTION de la page d'accueil.**

# Carte Accès Boucherville

## Adhésion et renouvellement de la carte Accès-Boucherville

La carte Accès-Boucherville est obligatoire pour s'inscrire et participer aux activités de la Ville de Boucherville et à celles de ses organisations reconnues.

- Pour le résidant, elle doit être valide au moment de l'inscription

## Comment procéder?

Se présenter au Complexe aquatique Laurie-Eve-Cormier ou à la bibliothèque Montarville-Boucher-De La Bruère, selon l'horaire d'ouverture.

## Nouvelle adhésion

Résidant : Apporter les preuves de résidence requises.

## Renouvellement

Apporter les cartes à renouveler ainsi que les preuves de résidence requises.

Preuves de résidence acceptées :

- Carte d'identité avec photo et adresse (permis de conduire);
- Bail résidentiel;
- Relevé de compte récent (comptes de taxes, d'électricité, de téléphone, de carte de crédit, etc.);
- Bulletin scolaire ou carte étudiante (25 ans et moins);
- Certificat de naissance ou carte d'hôpital sur lesquels on retrouve le nom des parents (17 ans et moins).

## Coûts

Résidant

- Carte individuelle (valide 2 ans) : 12\$
- Carte familiale\* (valide 2 ans) : 27\$
- Remplacement d'une carte perdue : 5\$

\*Les enfants doivent être âgés de 17 ans et moins. Les étudiants à temps plein, âgés de 18 à 25 ans et habitant chez leurs parents, peuvent aussi bénéficier du tarif familial.

***N.B. : Ces frais ne sont pas remboursables.***